



COMPTE-RENDU DE LA CAPL n°3 SUR LES RECOURS EN MATIERE D'EVALUATION (23 JUIN 2015)

Les élus CGT déplorent que de toute évidence, les dossiers de recours n'aient pas été étudiés par la parité administrative avant la tenue de la CAP. Cela témoigne d'un certain mépris envers les agents concernés mais aussi envers les élus.

Jamais une CAPL ne s'était tenue dans de telles conditions depuis la mise en place de cette instance.

Les élus CGT ont défendu un dossier dont le recours portait sur la seule appréciation générale. Aucun argument ne figurait dans la réponse du notateur notifiée à l'agent suite à son recours. Aucun membre de la parité administrative n'a été en mesure d'expliquer clairement, de manière fondée, les raisons du recul de cette appréciation.

Tout l'exposé du notateur était basé sur de l'"**impression**", ce qui a contribué à la stérilité des débats et démontré, une fois de plus, le caractère subjectif de la notation.

L'incohérence des appréciations littérales par rapport au tableau synoptique a permis aux élus CGT d'obtenir le rétablissement de la situation antérieure (gestion 2013) sur le positionnement d'une croix.

Ont participé: ANCELLIN Marie-France, GAUTHE Thierry (titulaires) - COTTIN Joceline (expert)